



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Soudan

Question écrite n° 39618

Texte de la question

M. Yves Cochet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des minorités du Soudan. Le Bulletin quotidien d'Afrique de l'AFP du 24 novembre dernier indique que le président soudanais Omar el-Béchir a « conditionné toute réconciliation nationale au ralliement de l'opposition à l'idéologie islamiste » de son régime. Cette réconciliation doit avoir pour fondements les principes du « salut national », nom du coup d'Etat militaro-islamiste qui a renversé en 1989 le gouvernement laïc démocratiquement élu de M. Mehdi. Ces déclarations sont très inquiétantes, et en contradiction avec les déclarations de ce gouvernement vis-à-vis de l'étranger, où l'aspect multiculturel et multireligieux de l'Etat soudanais est mis en avant. Mgr Gabriel Zubeir Wako, archevêque de Khartoum, était invité par les évêques de France à Lourdes le 7 novembre 1999. Il a dénoncé le fossé entre les déclarations du Gouvernement - qui multiplie les exemples de démarches de tolérance envers les minorités - et ce qui se passe en réalité : les chrétiens n'ont plus l'autorisation de construire d'église depuis les années 60. Des lieux de culte et écoles religieuses sont régulièrement démolis sans compensation. La police armée, des hommes de la sécurité et des soldats sont utilisés continuellement pour harceler l'Eglise, sous prétexte qu'elle refuse les conditions inacceptables de coopération avec le pouvoir qui lui sont proposées. Des méthodes répressives ont également été dénoncées par Mgr Wako, incluant l'emprisonnement au secret ou sans jugement, les exécutions sommaires, la torture en détention, associées à un déficit d'information des populations et à une manipulation des médias. Le régime soudanais semble prêt à utiliser tous les moyens pour islamiser une nation pourtant composée à 38 % de non-musulmans. Il met en danger la cohésion de cette société où musulmans et chrétiens vivent et travaillent côte à côte. Il lui demande ainsi quelles mesures il compte prendre pour faire toute la lumière sur ce sujet et promouvoir une paix fondée sur le dialogue et le respect des droits de l'être humain au Soudan.

Texte de la réponse

Les populations chrétiennes du Soudan, estimées à 30 % de la population totale, subissent les conséquences du conflit persistant dans le sud. Leur situation, qui a conduit la plupart d'entre elles à émigrer vers le nord du pays, est certes encore sujette à critique, mais sans que l'on puisse parler de persécutions systématiques ni de prosélytisme musulman. En effet, les destructions de lieux de culte, avérées, ont visé des églises construites dans les camps de réfugiés que les autorités, notamment au niveau local, refusent de voir définitivement intégrés au tissu urbain. D'autres mesures témoignent de la volonté du régime de parvenir à une intégration nationale réelle : l'article 24 de la constitution de 1998 reconnaît la diversité religieuse du pays, orientation confirmée par l'appel à la nation lancée conjointement le 26 novembre par le président Béchir et l'ancien Premier ministre Sadeq et Mahdi. La présidence a également grâcié, le 2 décembre dernier, deux prêtres catholiques accusés en 1998 d'avoir participé à un attentat à Khartoum. Ces avancées demandent, certes, à être confirmées. La France, aux côtés de ses partenaires de l'Union européenne, a ainsi décidé d'engager un dialogue renouvelé avec les autorités de Khartoum, afin d'encourager celles-ci à poursuivre le processus de libéralisation constaté. Seront passés régulièrement en revue, dans ce cadre, les progrès effectués dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratisation, de la recherche de la paix dans le sud, de la lutte contre

le terrorisme et des relations avec les Etats voisins. En ce qui concerne les droits de l'homme, une attention particulière sera accordée par l'Union européenne aux relations avec les églises. La question des permis de construire des lieux de culte doit également être abordée à cette occasion. En outre, ces questions sont examinées de manière régulière dans le cadre des Nations unies en général ou à l'occasion des résolutions annuelles sur les droits de l'homme. La France, que le respect des droits de l'homme, et notamment des libertés individuelles, préoccupe au plus au point, ne manque jamais d'évoquer ce sujet à l'occasion de ses entretiens avec les autorités soudanaises. Elle escompte qu'un dialogue nourri et régulier permettra d'inciter ces dernières, soucieuses de rompre l'isolement du Soudan au sein de la communauté internationale, à instaurer un réel Etat de droit.

Données clés

Auteur : [M. Yves Cochet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (7^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39618

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7333

Réponse publiée le : 21 février 2000, page 1130